



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N° 08 - OCTOBRE 2018

PUBLIÉ LE 10 OCTOBRE 2018

DIRECCTE  
- UD 11

## **SOMMAIRE**

**DIRECCTE**

**UD 11**

Arrêté relatif à l'organisation de l'inspection du travail et à la gestion des intérimis des agents de contrôle



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Occitanie**

**Unité départementale de l'AUDE**

**ARRÊTÉ relatif à l'organisation de l'inspection du travail et à la gestion des intérimaires des agents de contrôle**

La Responsable de l'Unité Départementale de l'Aude de la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Occitanie par intérim ;

**Vu** le code du travail, notamment ses article R.8122-3 et suivants ;

**Vu** le décret n°2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;

**Vu** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

**Vu** le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

**Vu** l'arrêté ministériel en date du 26 mai 2014 portant organisation des unités de contrôle ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 25 août 2016 portant nomination de M Christophe LEROUGE en qualité de directeur régional des entreprises, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie ;

**Vu** l'arrêté du 24 septembre 2018 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité départementale de l'Aude à Mme Marie-Noëlle BALLARIN ;

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2018 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour la région Occitanie ;

**Vu** l'arrêté du 6 septembre 2018 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie portant affectation du responsable de l'unité de contrôle et des agents de contrôle pour l'unité de contrôle de l'Aude;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Conformément aux dispositions de l'article R.8122-11-1° du code du travail, les décisions administratives relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail sont prises par les inspecteurs du travail désignés selon le tableau suivant, dans les sections d'inspection qui sont confiées à un contrôleur du travail :

Section	Contrôleur du travail compétent pour les actions d'inspection	Inspecteur du travail compétent pour les décisions administratives
110106	Vincent MONFILS	Olivier DEBLONDE
110110	Marie Anne EUGER	* Sur le canton de Rieux Minervois et pour les entreprises EDF, ENEDIS, RTE : Rose Marie ANGLES  * Sur la zone IRIS 801 de Carcassonne : - côté est de la rocade (zones de la Bouriette, de l'Arnouzette, et de l'Estagnol) : Vincent AUGENDRE  - côté ouest de la rocade (zones de Salvaza, de la Ferraudière et de Lannolier) : Nicolas CONSALVO

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur mentionné ci-dessus, les décisions administratives sont prises par l'inspecteur chargé d'assurer l'intérim de celui-ci en application de l'article 3 du présent arrêté.

**Article 2 :** Conformément aux dispositions de l'article R.8122-11-2° du code du travail, le contrôle des établissements d'au moins 50 salariés relevant des sections figurant dans le tableau suivant qui ne serait pas assuré par les contrôleurs du travail est confié aux inspecteurs du travail désignés dans le tableau :

Section	Contrôleur du travail	Inspecteur du travail compétent
110106	Vincent MONFILS	Olivier DEBLONDE
110110	Marie Anne EUGER	* Sur le canton de Rieux Minervois et pour les entreprises EDF, ENEDIS, RTE : Rose Marie ANGLES  * Sur la zone IRIS 801 de Carcassonne : - côté est de la rocade (zones de la Bouriette, de l'Arnouzette, et de l'Estagnol) : Vincent AUGENDRE  - côté ouest de la rocade (zones de Salvaza, de la Ferraudière et de Lannolier) : Nicolas CONSALVO

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur mentionné ci-dessus, les décisions administratives sont prises par l'inspecteur chargé d'assurer l'intérim de celui-ci en application de l'article 3 du présent arrêté.

**Article 3:** En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 1 de l'arrêté du 6 septembre 2018 portant affectation des agents de contrôle, l'intérim est organisé en priorité selon les modalités précisées dans les tableaux ci-après :

- **Intérim des inspecteurs du travail :**

Section	Inspecteur du travail compétent	Inspecteur du travail chargé de l'intérim	Inspecteur du travail chargé de l'intérim par défaut	Inspecteur du travail chargé de l'intérim par défaut
110101	Pauline CHAPPERT	André SARRAZY	Marie-Anne GUIRAUD	Marie-Ange GASS
110102	Marie-Anne GUIRAUD	Marie-Ange GASS	Pauline CHAPPERT	André SARRAZY
110103	André SARRAZY	Marie-Anne GUIRAUD	Marie-Ange GASS	Pauline CHAPPERT
110104	Marie-Ange GASS	Pauline CHAPPERT	André SARRAZY	Marie-Anne GUIRAUD
110105	Rose Marie ANGLES	Nicolas CONSALVO	Olivier DEBLONDE	Vincent AUGENDRE
110107	Nicolas CONSALVO	Olivier DEBLONDE	Vincent AUGENDRE	Rose Marie ANGLES
110108	Olivier DEBLONDE	Vincent AUGENDRE	Rose Marie ANGLES	Nicolas CONSALVO
110109	Vincent AUGENDRE	Rose Marie ANGLES	Nicolas CONSALVO	Olivier DEBLONDE

- **Intérim des contrôleurs du travail :**

Section	Contrôleur du travail compétent	Contrôleur du travail chargé de l'intérim	Inspecteur du travail chargé de l'intérim	Inspecteur du travail chargé de l'intérim
110106	Vincent MONFILS	Marie Anne EUGER	Olivier DEBLONDE	Vincent AUGENDRE
110110	Marie Anne EUGER	Vincent MONFILS	Rose Marie ANGLES	Nicolas CONSALVO



**Article 3 :** Conformément aux dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail, les agents mentionnés à l'article 1 de l'arrêté du 6 septembre 2018 portant affectation des agents de contrôle participent lorsque l'action le rend nécessaire, aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de l'unité départementale à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

**Article 4 :** Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa publication. Il annule et remplace toutes les décisions antérieures de même objet.

**Article 5 :** La responsable de l'unité départementale de l'Aude de la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Occitanie, par intérim est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département.

A Carcassonne, le 9 octobre 2018

Pour le DIRECCTE,  
La responsable de l'Unité Départementale  
de l'Aude par intérim

  
Marie-Noëlle BALLARIN